N°2015-CA-36

- Membres théoriques ;
 17
- Membres en exercice : 17
- Membres présents : 13
 - Pouvoir:
 - Votants : 13

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DE LA SEINE-MARITIME

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AU PLATEAU TECHNIQUE DE FORMATION

Le 10 juillet 2015, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 23 juin 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 13 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents: Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Chantal COTTEREAU, Blandine LEFEBVRE,

MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Luc LEMONNIER, Daniel MARECHAL, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

II. Membres avec voix consultative:

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Thierry SENEZ, le Capitaine Samuel PERDRIX, le Caporal Thomas BRU, Dominique PROUST, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoir:

Étaient absents excusés :

Mmes Pierrette CANU, Florence DURANDE, Agnès FIRMIN LE BODO, Florence THIBAUDEAU-RAINOT,

MM. le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Sur le site de Tourville la Rivière, la structure VULCAIN a été réceptionnée en 2014. L'aménagement des locaux techniques et des vestiaires, initialement prévu l'an passé, a quant à lui été différé. La livraison vient d'intervenir. Ce décalage explique en partie la présence de reliquats 2014 non consommés, lesquels s'élèvent à 154 397,48 €.

Le volume des crédits de paiement prévus sur 2015 permet d'absorber la dépense induite par cette livraison récente, tout comme l'acquisition de matériels de transmission et de formation nécessaires à l'élaboration des scénarios pédagogiques. Ces acquisitions seront d'autant mieux calibrées que les formateurs ont pu s'approprier la structure modulaire.

Une somme de 90 000 € est cependant restituée à la présente décision modificative, les aménagements extérieurs ne pouvant être réalisés cette année, la stabilisation des sols attenants les différentes structures étant un préalable.

Compte tenu de l'avancée de l'opération, il est proposé de reprogrammer en 2016 les reliquats 2014 disponibles ainsi que la restitution opérée sur les crédits de paiement 2015, soit un montant total de 244 397,48 €.

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement				
		Crédits déjà consommés	2014	2015	2016	2017
Plateau technique de formation	1 142 500,00	6 581,30	800-000,00	335 918,70		
	1 142 500,00	6 581,30	645 602,52	245 918,70	244 397,48	

*

* *

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.

Le président du conseil d'administration,

André GAUTIER

BUREAU DU COURRIER

1 6 JUIL 2015

PREFECTURE